

miers subirent leur procès devant cette Cour Martiale.

Nos avocats firent application pour avoir une liste des Juges du tribunal qui devait nous juger, aussi bien que des témoins à charge qui devaient déposer contre nous ; tout cela fut refusé. Nous n'avions jusqu'alors pu communiquer ni avec nos parens ni avec nos amis.

Le 21 au matin nous fûmes tous enchaînés deux à deux et conduits devant la Cour, où, environ une heure après notre arrivée, l'on nous déchaina lorsqu'on nous eut bien minutieusement visités. On nous lut notre accusation, et la procédure commença.

Le soir vers cinq heures la cour s'ajournait et nous étions conduits à la Pointe à Callières sous une forte escorte de Cavalerie. Là nous n'étions déchargés des fers qui nous enchaînaient qu'au milieu de la nuit. Les menottes de quelques uns d'entre nous étaient si petites que le poignet leur enfla de manière à cacher le fer qui l'enveloppait. Le procès fut enfin terminé le 14 Décembre. Pendant tout le temps qu'il dura, nous fûmes forcés de nous tenir toujours debout devant la Cour, car nous n'avions pas de sièges, ayant à supporter non seulement le poids de notre corps mais encore celui des dépositions des témoins de la Couronne. Alors on nous ramena dans la prison de Montréal où nous demeurâmes séquestrés des autres comme auparavant, dans l'attente du résultat de notre procès.

Enfin au bout de quelques jours vers sept heures du soir, les portes s'ouvrirent, on fit un appel